

CLASSEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE AFFECTÉES PAR LE BRUIT

Article 13 de la Loi N°92.1444 du 31 Décembre 1992
relative à la lutte contre le bruit

ACTE D'INSTITUTION DU CLASSEMENT

Arrêté Préfectoral du 21 mai 2014 portant classement sonore des infrastructures de transports terrestres de l'arrondissement de Montpellier.

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES CLASSÉES

Commune	Numéro	Nom de rue	Débutant	Finissant	Tissu	Catégorie	Largeur secteur
PALAVAS LES FLOTS	RD21E		RD21 début 2x2 voies	fin 2x2 voies	1	4	30
PALAVAS LES FLOTS	RD21E		fin 2x2 voies	RD62e	1	3	100
PALAVAS LES FLOTS	RD986		Entrée Palavas-les-flots	giratoire RD62e	1	3	100
PALAVAS LES FLOTS	RD986		Entrée Palavas-les-flots	giratoire RD62e	1	3	100
PALAVAS LES FLOTS	RD62E2		RD986	début 2x2 voies	1	3	100
PALAVAS LES FLOTS	RD62E2		début 2x2 voies	RD21e - limitation 70km/h	1	3	100
PALAVAS LES FLOTS	RD986		giratoire RD185	Entrée Palavas-les-Flots	1	2	250

LIEUX DE CONSULTATION DE L'ARRETÉ

- ❖ Mairie
- ❖ Préfecture
- ❖ DDTM